



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Prospective Planification Habitat
Unité planification de l'urbanisme et risques

Affaire suivie par : Sonia Baron

Tél : 05 49 06 89 63

Mel : sonia.baron@deux-sevres.gouv.fr

Le directeur départemental

Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Président de la Communauté
d'agglomération du bocage
bressuirais

27 bd du colonnel Aubry
79304 BRESSUIRE

Niort, le 26 MAI 2025

Monsieur le président,

Par courrier en date du 3 avril 2025, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet arrêté de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'agglomération du bocage bressuirais.

Ce dossier a été examiné par la CDPENAF lors de sa séance du 14 mai 2025. Je vous informe que la commission a rendu un avis défavorable sur ce projet arrêté considérant notamment que :

- le projet prévoit d'inclure dans le zonage Nenr1, ainsi qu'en Nenr2, plusieurs parcelles actuellement déclarées à la PAC et dont le changement de zonage n'est ni souhaitable ni justifié ;
- la création des zones Nenr1, Nenr2, Aéol1 et Aéol2 nécessite une consommation jugée trop importante des parcelles actuellement zonées au PLUi en A ou en Ap.



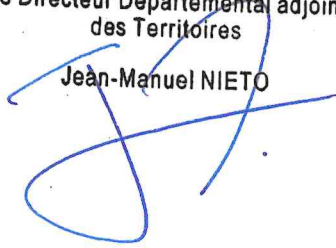
Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet, et par délégation,
le directeur départemental

Le Directeur Départemental adjoint
des Territoires

Jean-Manuel NIETO



Copie :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire